

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

15 novembre 2021

---

PJL RECONNAISSANCE ET RÉPARATION DES PRÉJUDICES SUBIS PAR LES HARKIS -  
(N° 4662)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N° 35

présenté par

M. Chassaigne, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet, M. Dharréville, M. Dufrègne,  
Mme Faucillon, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Nilor, M. Peu,  
M. Fabien Roussel et M. Wulfranc

-----

**ARTICLE PREMIER**

Après le mot :

« servi »

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 1 :

« , ou continué à servir, la France durant la guerre d'Algérie et qu'elle a délaissés. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à préciser le contenu de l'article 1er et de la reconnaissance de la France, en mentionnant clairement la guerre d'Algérie dans la loi, ainsi qu'en intégrant l'ensemble des personnes qui ont servi ou continué à servir la France.